Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251205-BC_2025_12_N137-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 3 décembre 2025 – 13 heures 30

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Jacques PONTU, Éric GRALL lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Anne BESCOND, Patrick GUEN.

Date de la convocation : 27 novembre 2025 **Date d'affichage :** 27 novembre 2025	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 12		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2025-12-N137	**Nomenclature** 9.1	**Rapporteur** Jacques EDERN	**Chef de projet :** Arnaud DINTRAT
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Environnementale	**Enjeu : Préserver et Favoriser la Biodiversité**		**Action : Compétences Eau et Assainissement**

Objet : Convention d'assistance « SEA Conseil Départemental »

Jacques EDERN, Président, indique que le Conseil Départemental du Finistère a conventionné avec les collectivités de notre territoire en charge des compétences « Eau » et « Assainissement » dans le cadre d'une assistance technique.

Afin de bénéficier de la poursuite de cette assistance par le SEA départemental, il est nécessaire de signer une nouvelle convention entre HLC et le CD 29 pour un montant de 9.822,85 euros HT (valeur 2025).

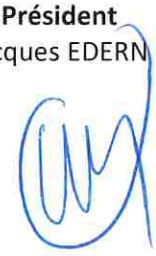
Après avoir pris connaissance de la Convention d'Assistance SEA ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil Départemental du Finistère pour bénéficier de l'assistance technique du SEA, d'une part, pour l'exercice 2026 qui marquera la fin du cycle actuel et, d'autre part, à compter de 2027 pour une durée de 4 ans.

Présents	**12**
Pouvoirs	**0**
Votants	**12**
Pour	**12**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN



Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD

